



Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2018

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



Sommaire

INTRODUCTION	4
1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	5
2. LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	5
3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	6
4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS	6
5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	8
1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	11
UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE	11
L'HABITAT ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE	15
LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL, UN PLAN D' ACTIONS POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	16
2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT	17
UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL	17
L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	19
LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS	20
3. FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN	24
LE SOUTIEN AUX FILIERES ECORESPONSABLES ET SOLIDAIRES	24
LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI	25
LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : FACILITER, DEVELOPPER ET ACCOMPAGNER	27
4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE	30
LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE	30
LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION	31
DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE	33
CULTURE ET CITOYENNETE	35
AMENAGEMENTS ET EPANOUISSEMENT SUR LE TERRITOIRE	37
5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE	39
LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL	39
DES PRATIQUES INTERNES EN VUE DE LIMITER L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE	41
UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DU PATRIMOINE	41

La COBAS veut poursuivre et amplifier ce qu'elle a déjà engagé depuis de nombreuses années, en conjuguant les dimensions économiques, sociales et environnementales dans l'élaboration, la mise en œuvre et la gestion de ses projets. Le présent rapport de développement durable est l'occasion de mesurer les avancées faites en la matière sur le territoire de la COBAS. Il donne, préalablement au débat d'orientation budgétaire, une vision globale des actions et politiques publiques menées en 2018. Les analyses de ces dernières, en fonction des critères de développement durable, permettent de se situer dans une politique d'amélioration continue et de transparence.

INTRODUCTION

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010, dite loi de Grenelle II, prescrit pour toutes les collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, la présentation d'un rapport sur la situation territoriale et interne en matière de développement durable, préalablement au débat d'orientation budgétaire.

Le rapport développement durable 2018 de la COBAS s'inscrit donc dans ce cadre. L'objectif de celui-ci est d'établir un état des lieux global illustrant les actions et politiques publiques menées par l'agglomération en 2018 en matière de développement durable. Ce rapport offre donc une vision globale de la cohérence générale et de la transversalité des actions menées sous le prisme du développement durable, avec une volonté de transparence, de lisibilité de l'action publique et la recherche de l'amélioration continue.

Les projets enclenchés au cours de l'année 2018 ont été nombreux, preuve du dynamisme économique et de l'attractivité de notre territoire.

Trois dossiers majeurs ont marqué l'année 2018 :

Tout d'abord l'ouverture du Pôle Environnement. C'est un outil moderne, totalement adapté aux contraintes actuelles des agents qui y travaillent. C'est une véritable révolution pour les agents de la collecte et ceux des ateliers. Des bureaux clairs et fonctionnels, des espaces techniques totalement en phase avec la réalité et les contraintes des différents métiers. Ce nouveau Pôle permet une meilleure offre aux usagers et facilite la poursuite de nos actions en faveur de la préservation de l'environnement avec des espaces prévus pour les animations pédagogiques.

Le deuxième événement essentiel, **c'est la signature officielle le 21 mars des conventions de financement des travaux de l'A660 et de la RN250.**

L'enquête publique relative à l'amélioration de la desserte du Sud Bassin s'est déroulée d'août à septembre 2018 et a reçu un avis favorable des commissaires enquêteurs. Le Comité de Pilotage concernant l'amélioration de la circulation sur l'axe A660-RN250 s'est tenu le 26 octobre au siège de la COBAS. Les services de l'Etat, le Département, les équipes techniques de l'Agglo et des mairies de La Teste-de-Buch et Gujan-Mestras étaient réunis autour de Monsieur le Sous-Préfet et des Maires. Un planning de travaux a été présenté, ce qui a permis aux différents intervenants de coordonner leurs actions.

17 mois de travaux seront nécessaires pour réaliser les ouvrages. Les entreprises feront le maximum pour minimiser les nuisances et la circulation sera maintenue à 2 x 2 voies le plus longtemps possible.

Enfin, l'inauguration de trois nouvelles écoles : Moulleau à Arcachon, Victor Hugo à La Teste et Delta au Teich.

Voilà trois dossiers qui portent l'ambition de notre Agglo. La COBAS est une Agglo d'investissements, et dote notre territoire d'équipements et d'infrastructures extrêmement structurants pour l'avenir.

Pour ses investissements, l'Agglo les réalise dans un contexte budgétaire des plus solides sans augmentation de la fiscalité.

Les enjeux nationaux et quelques chiffres

1. LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'action doit répondre à la lutte contre le dérèglement climatique d'origine anthropique qui est un enjeu majeur à l'échelle mondiale, face auquel chacun est responsable.

Sur le territoire de la COBAS, ce sont au total près de 288 000 tonnes équivalent CO₂ qui sont émises chaque année par les habitants et les activités de la COBAS (diagnostic PCET 2010).

Le territoire de la COBAS est caractérisé par :

⇒ Les secteurs résidentiels et tertiaires représentent 61% de la consommation totale sur le territoire de la COBAS, ce qui constitue donc un enjeu majeur (Bilan énergétique - Alec - 2017).

⇒ Un parc vieillissant auquel s'ajoute une précarité énergétique qui touche près de 5 000 ménages. Les ménages âgés de 25 à 60 ans en locatif privé et les ménages de plus de 60 ans en propriété occupante étant les plus touchés.

⇒ La prépondérance des transports (déplacements de personnes et approvisionnement du territoire), secteur également très émetteur de Gaz à Effet de Serre représentant près de 30% des consommations énergétiques. Les consommations du secteur transport routier sont, elles, quasi intégralement constituées de produits pétroliers (essence et diesel essentiellement) (Bilan énergétique - Alec - 2017).

⇒ L'importance des sols et forêts, qui permettent de stocker près d'un quart des émissions du territoire, ressource vulnérable au changement climatique qui est à préserver.

⇒ La faible place de l'industrie, peu représentée (7%) sur le territoire (environ 10 % des emplois).

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixé un objectif :

FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE.

Quelques chiffres 2018 ...

➤ Un niveau moyen des mers qui a augmenté de plus de 15 cm depuis 1900

➤ 50% seulement du gaz carbonique produit par les activités humaines absorbé par les écosystèmes naturels

➤ Les émissions françaises sur le sol national étaient de 469 millions de tonnes équivalent CO₂ en 2016

➤ 20 millions de tonnes d'émissions de CO₂ évitées par le recyclage, 17 millions de tonnes de matières premières évitées, 11 millions de barils de pétroles évités par la valorisation

Énergétique. - 2016

➤ Une température moyenne qui devrait augmenter de 1,4°C à 5,8°C d'ici à 2100 sans action menée.

2. LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Quelques chiffres 2018 ...

➤ 1/3 des espèces évaluées dans les Listes rouges sont menacées

➤ 76% des espèces aquatiques d'intérêt communautaire indiquent un état de conservation défavorable

➤ Seuls 22% des milieux naturels d'intérêt communautaire en France sont évalués en bon état de conservation

➤ Près 1/3 des 3 700 espèces françaises, avec un niveau de menace fort, sont désormais éteintes ou menacées

➤ Les masses d'eau superficielles sont majoritairement dans un état écologique dégradé

➤ 32,8% des masses d'eau souterraines présentent un état médiocre

➤ Des produits phytosanitaires retrouvés dans la quasi-totalité des cours d'eau en France

➤ Les sols artificialisés, représentant 9,3% du territoire, continuent de s'étendre sous l'effet de l'urbanisation notamment.

L'action doit contribuer à la préservation des ressources et de la biodiversité, enjeu fondamental pour le maintien de la vie et des activités. Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif :

TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT



3. L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

L'action doit permettre l'épanouissement et la qualité de vie de tout un chacun par l'accès aux services essentiels, sans compromettre les possibilités d'épanouissement des générations futures, pour un développement harmonieux des territoires.

Quelques chiffres 2018 ...

- En 2018, plus de 691 000 entreprises ont été créées en France, dont 1255 sur Le Pays Bassin d'Arcachon.
- 451 300 autoentrepreneurs en France à fin 2018.
- En 2018, les micros entreprises représentent 19 % de l'ensemble des créations sur le Pays Bassin
- La COBAS représente près de la moitié des créations d'entreprises dans le Pays Bassin avec 49 %.
- En 2018, les principales communes créatrices d'établissement ont été La Teste de Buch (20%), Arcachon (12%), Gujan-Mestras (12%). La dynamique entrepreneuriale a été favorable sur le territoire.
- 221 325 d'économie sociale et solidaire (ESS) en France employant 2,37 millions de salariés ce qui fait que ce secteur représente 10,5 % de l'emploi en France.
- Moins de 95% des Français ont une couverture complémentaire, c'est-à-dire qu'un Français sur dix n'avait pas de couverture santé en 2018.
- En 2018, 18,8 millions de licences sportives et autres types de participation ont été délivrées par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports.



Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs :

FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN et **OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE**

4. LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET ENTRE LES GENERATIONS

L'action doit recréer et renforcer le lien entre les êtres humains, les générations et les territoires, nécessaire afin de s'assurer du partage équitable, et non au détriment des plus démunis, des autres territoires ou encore des générations futures.

Quelques chiffres 2018 ...

- 9.1 % de chômeurs en France en 2018, dont 5545 sur la COBAS
- 1 actif sur 4 en situation de mal-emploi (contrats précaires, chômage, ...).
- 600 000 pauvres de plus en dix ans. La France compte entre 5 et 8,8 millions de personnes au seuil à 50 % et de 820 000 au seuil à 60 %.
- En 2018, Plus de la moitié des personnes pauvres sont inactives, près de 11 % sont retraitées, 19,8 % sont des chômeurs qui souvent n'ont plus aucune ou très faible indemnité. Mais près de 30 % sont en emploi : 19,6 % sont salariés et 9,5 % sont des indépendants. Pour les salariés, le taux de pauvreté est beaucoup plus faible (3,2 %) que pour les inactifs (18,3 %) et les chômeurs (25,3 %).
- 30% des ménages, parmi les plus pauvres, vivent dans un logement surpeuplé.
- Une diminution de la part des jeunes âgés de moins de 20 ans. A l'inverse, une population de personnes âgées d'au moins 80 ans en progression.
- En 2014, 1,3 million de logements (soit 4,5 %) ne disposent pas du chauffage central ou électrique tandis que 6,7 millions de logements (24,4 %) sont considérés par leurs occupants comme difficiles ou trop coûteux à chauffer.
- Au 1er janvier 2016, le parc locatif des bailleurs sociaux compte en France (hors Mayotte) 4,8 millions de logements.



Sur le territoire de la COBAS...

Le territoire de la COBAS se caractérise par :

- Une sélectivité des marchés et une spécialisation résidentielle
- Un territoire attractif pour le « jeunes » seniors à la recherche d'un cadre de vie valorisé et disposant d'une certaine aisance financière qui contribue à la sélectivité des marchés immobiliers locaux
- Un vieillissement de la population et des taux de natalité inférieurs à la moyenne nationale.
- Des besoins forts en logement pour les jeunes
- Des ménages vulnérables, précarisés par le marché local (68% des locataires actuels du parc privé disposent de revenus modestes dont 31% disposent de revenus très modestes)
- Une demande en logements sociaux reflétant la précarisation d'une partie des actifs résidents

La part des propriétaires occupants sur le territoire de la COBAS est importante 62.4 %, comparée au département de la Gironde de 54 %.

Une typologie des résidences principales privées 71% logement individuel et 29 % logement collectif qui correspond à la moyenne du département.

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2016				2011	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	31 909	100,0	64 767	13,7	29 041	100,0
Propriétaire	19 905	62,4	40 754	18,1	18 761	64,6
Locataire	11 251	35,3	22 534	6,2	9 572	33,0
dont d'un logement HLM loué vide	2 788	8,7	5 934	9,4	2 482	8,5
Logé gratuitement	753	2,4	1 479	11,1	708	2,4

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Confort des résidences principales

	2016	%	2011	%
Ensemble	31 909	100,0	29 041	100,0
Salle de bain avec baignoire ou douche	31 384	98,4	28 424	97,9
Chauffage central collectif	1 515	4,7	1 093	3,8
Chauffage central individuel	13 936	43,7	13 303	45,8
Chauffage individuel "tout électrique"	13 632	42,7	11 338	39,0

Sources : Insee, RP2011 et RP2016, exploitations principales, géographie au 01/01/2019.

Un fort potentiel pour les travaux d'amélioration énergétique :

- Un **parc conséquent de logements concernés par des problématiques énergétiques**.
- De **nombreuses personnes âgées aux ressources modestes** pourraient bénéficier de travaux d'autonomie afin de favoriser leur maintien à domicile
- **Des copropriétés fragiles localisées**.

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée un objectif de travailler à la mise en place d'une OPAH afin d'accompagner les différentes populations à réaliser des travaux d'amélioration énergétique.

OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE

5. DES DYNAMIQUES DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

L'action doit favoriser le développement de modes de consommation et de production plus responsables et moins impactant sur les ressources et les milieux naturels.

Quelques chiffres 2018 ...

- *4.6 Tonnes de déchets par habitant, 700 kg par entreprises hors construction et 3.4 kg pour les constructions et 568 kg pour les ménages en 2016*
- *65% sont recyclés, 29 % sont éliminés et enfin 6 % ont une valorisation énergétique - 2016*
- *Le recyclage approvisionne : 66 % de l'industrie papetière, 50 % de la sidérurgie, 58 % de l'industrie du verre et 6 % de la plasturgie - 2016*
- *17 millions de matériaux recyclés utilisés, hors bois et granulats - chiffres 2014*
- *20 millions de tonnes d'émissions de CO2 évitées par le recyclage, 17 millions de tonnes de matières premières évitées, 11 millions de barils de pétroles évités par la valorisation Énergétique. - 2016*



Sur le territoire de la COBAS...

66 816 habitants permanents en 2018.

La compétence collecte, valorisation et traitement des déchets est assurée par le Pôle environnement de la COBAS.

La COBAS exerce sa mission de service public d'élimination des déchets dans le cadre législatif défini notamment par les articles L.224-13 et L.2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La COBAS dispose de la compétence globale de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de l'agglomération.

La pré-collecte (gestion des bacs et des colonnes aériennes ou enterrées), la collecte des déchets ménagers, les déchèteries et le centre de transfert sont gérés **en régie directe**.

Le transport est assuré selon le flux concerné **en régie directe ou par des prestataires privés**. Le traitement est assuré selon le flux concerné **en régie directe** (centre de valorisation des déchets au Teich) ou par **des prestataires privés**, sous forme de marchés de prestations

La COBAS s'est engagée depuis longtemps dans la valorisation et la réduction des déchets. La gestion des déchets est une compétence historique de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'ARCACHON Sud. Afin de diminuer les quantités à traiter et contribuer ainsi à la protection de l'environnement, la COBAS s'investit fortement dans le domaine de la prévention partant du principe que le déchet le plus facile à éliminer est celui que l'on ne produit pas !

En 2011, la collectivité s'est engagée dans programme local de préventions déchets (PLPD) sous contrat avec l'Agence Départementale de la Maitrise de l'Energie (ADEME) et poursuit son engagement par l'adoption d'un nouveau programme Local de Prévention des déchets ménagers et Assimilés (SPLPDMA) pour la période 2018-2023.

Pour répondre à cette finalité, la COBAS s'est fixée plusieurs objectifs :

*TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE
L'ENVIRONNEMENT et FAIRE NAÎTRE L'ECONOMIE DE DEMAIN.*

**Chaque finalité est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et
économiques, piliers du développement durable.**

LES ACTIONS REALISEES EN 2018

1. FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE

UNE OFFRE DE MOBILITE PLUS GLOBALE POUR UNE REDUCTION DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

↳ Optimisation du réseau de transport

Les faits marquants 2018 :

- Mars :
 - Participation au salon de l'emploi en mars et mise en place d'une navette gratuite,
- Avril :
 - Modification du circuit de la navette H :
 - Gare de la Teste > Plaine des sports > Parc d'activités du Pays de Buch > Cazaux
 - Nouveauté : **Desserte renforcée du Parc d'Activités du Pays de Buch, des Restos du Cœur, du Pôle Environnement de la COBAS, et du Centre Commercial des Océanides** (Côté Alinéa).
 - **Lancement de l'Application MY BUS - Bassin d'Arcachon**

La rentrée a été l'occasion de faire tester gratuitement le M-ticket.

- Juillet :
 - Mise en place d'une "boutik" mobile en gare d'Arcachon et Sur le site de la Dune durant tout l'été,
 - Création de la ligne « DUNE Express » opérationnelle du 2 juillet au 2 septembre, du lundi au dimanche : la **ligne « DUNE Express »** a pour vocation d'offrir un service de mobilité complémentaire à la ligne 1 entre la gare d'Arcachon et la Dune du Pilat en assurant un meilleur confort et une meilleure ponctualité pour les voyageurs.



La ligne évite ainsi deux zones fortement congestionnées :

- Sur la D1250 entre l'échangeur du Pyla et l'échangeur de la Dune du Pilat
- Sur la D259 sur les derniers kilomètres avant d'arriver sur le rond-point de la Dune du Pilat

Et dessert le quartier des Portes du Pyla à la Teste de Buch qui se situe à la place de l'ancien hôpital Jean-Hameau qui possède près de 450 logements.

Nouvel itinéraire estival de la navette E :

L'année dernière une ligne E avait été expérimentée sur la commune de Gujan-Mestras. Afin de conforter sa vocation touristique, la ligne E est à nouveau proposée durant l'été 2018, avec un nouveau tracé. La nouvelle Navette E a pour vocation de relier les campings de Gujan-Mestras et de la Hume l'été, allée des Places, vers la gare, les 7 Ports et les lieux générateurs de déplacement de la commune comme la Mairie, l'Office de Tourisme et les Commerces.

- Août :

- en août 2018, des évolutions ont été apportées sur l'application MY BUS afin de pouvoir :
 - + Dématérialiser un abonnement papier déjà souscrit,
 - + Acheter son PASS JEUNES et fournir ses justificatifs

**En 2018, My Bus Bassin d'Arcachon, c'est 4 901 Utilisateurs,
904 comptes créés,
333 clients M-ticket
Et 2 422 Validations.**

Fréquentation BAÏA : le réseau BAÏA continue de progresser depuis son lancement en janvier 2016. La fréquentation 2018 est de 1 637 042 voyageurs contre 1 347 717 voyageurs en 2017 soit **une augmentation de plus de 22.8 %**.

La fréquentation des autres services BAÏA :

- Transport à la demande (TAD): 2 850 voyages,
- SNCF : 98 250 voyages,
- TPMR : 3 270 voyages,
- Bus de Mer: 9 350 voyages,
- Bus de Nuit : 2 199 voyages.

On note la bonne dynamique pour le bus de mer et la ligne TER.

Le Transport A la Demande doit évoluer pour être plus attractif.

Production kilométrique par lignes du réseau (km)	2017		2018		Ecart réalisé - prév en km	Ecart réalisé - prév en %	Ev. réalisé 17 en km	Ev. réalisé 18-17 en %
	TOTAL Réalisé	TOTAL Prévisionnel	TOTAL Réalisé	TOTAL Prévisionnel				
Ligne 1	131 297	132 678	133 925	110 161	23 764	22%	2 629	2%
Ligne 2	52 580	49 293	52 885	49 152	3 733	8%	305	1%
Ligne 3	145 223	147 575	145 927	146 862	-935	-1%	704	0%
Ligne 4	111 860	118 679	112 297	118 335	-6 038	-5%	437	0%
Ligne 5	75 246	74 885	86 307	88 930	-2 623	-3%	11 061	15%
Ligne 7	64 365	65 517	65 118	64 889	229	0%	752	1%
Ligne 8	56 939	57 499	59 736	57 278	2 458	4%	2 797	5%
Dune Express			12 434	-	0		12 434	
Navette A	61 965	59 071	61 972	49 452	12 520	25%	7	0%
Navette B	45 530	46 482	46 711	46 381	330	1%	1 181	3%
Navette C	64 695	50 531	64 434	42 302	22 132	52%	-260	0%
Navette D	88 863	90 703	90 002	90 408	-406	0%	1 139	1%
Navette E	10 714		8 958	-	0		-1 757	-16%
Navette F	107 044	106 700	107 175	106 353	822	1%	131	0%
Navette G	66 526	68 512	67 524	68 290	-766	-1%	998	2%
Navette H	126 252	127 076	140 987	126 663	14 324	11%	14 735	12%
Navette I	112 800	115 131	119 043	114 756	4 287	4%	6 243	6%
Bus de Nuit	16 938	18 513	19 022	15 719	3 303	21%	2 084	12%
TAD en propre			0	0	0		0	
Total km com en propre	1 338 836	1 328 845	1 394 457	1 295 931	98 526	8%	55 620	4%
Km HLP en propre	249 344	189 195	243 667	146 088	97 579	67%	-5 676	-2%
Total km en propre	1 588 180	1 518 040	1 638 124	1 442 019	196 105	14%	49 944	3%
Ligne 6	11 567	12 349	11 794	11 930	-136	-1%	227	2%
TAD en sous-traitance	11 753	105 724	6 446	105 724	-99 278	-94%	-5 308	-45%
TPMR	16 962	42 334	18 745	42 334	-23 589	-56%	1 783	11%
Total km com sous-traités	40 282	160 407	36 985	159 988	-123 004	-77%	-3 298	-8%
Km HLP sous-traités	38 178	38 795	24 409	5 951	18 458	310%	-13 769	-36%
Total km sous-traités	78 460	199 202	61 394	165 939	-104 546	-63%	-17 067	-22%
Total km com	1 379 118	1 489 252	1 431 441	1 455 919	-24 478	-1,7%	52 323	3,8%
Total km HLP	287 522	227 990	268 076	152 039	116 037	76%	-19 445	-7%
TOTAL GENERAL	1 666 640	1 717 242	1 699 517	1 607 958	91 559	5,7%	32 878	2,0%

La grille tarifaire et la fréquentation par titre de transport :

La grille tarifaire du réseau est structurée en 4 familles de titres : les titres tout-public, le Pass liberté, le Pass famille et les tarifs réduits.

La clarté de la gamme tarifaire avec notamment des prix ronds, l'absence de tarification scolaire spécifique (Pass jeune) et un tarif Solidaire à 50% des titres tout public favorise l'appropriation par les usagers.

Les tarifs restent inchangés depuis le démarrage de la DSP et sont attractifs par rapport à la tarification appliquée dans des agglomérations de taille comparable.

Gamme Tarifaire			
Nom du titre	Tarif TTC 2016	Tarif TTC 2017	Tarif TTC 2018
Titres tout public			
Le Pass*	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Pass 10*	8,00 €	8,00 €	8,00 €
Pass mensuel*	24,00 €	24,00 €	24,00 €
Pass Jeune	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Pass annuel	240,00 €	240,00 €	240,00 €
Pass ého!	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Pass Liberté			
Pass Liberté 1 jour	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Pass Liberté +	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Pass Liberté Weekend +	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Pass Famille			
Pass Liberté 1 jour	9,00 €	9,00 €	9,00 €
Pass Liberté +	18,00 €	18,00 €	18,00 €
Pass Weekend +	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Tarifs réduits			
* - 50% avec la carte Solidarité			

Le parc de véhicules :

Un parc récent et propre :

- Moins de 7 ans d'âge moyen,
- Principalement Euro 5 ou 6.

↳ Aménagement d'itinéraires cyclables

En matière d'aménagement de l'espace, la COBAS relève les défis de la mobilité grâce à un plan d'actions ambitieux et pluriannuel en maintien de pistes cyclables.

Le but est que le vélo soit utilisé au quotidien en toute sécurité, par exemple pour aller à son travail, faire ses courses ou encore pour aller chercher ses enfants à l'école mais aussi dans un but touristique.

Aussi, une densification du réseau cyclable est en cours afin de créer une véritable cohérence territoriale. Une programmation pluriannuelle de développement du réseau de pistes cyclables est privilégiée et prévoit un investissement d'environ 1 400 000 € par an pour les quatre communes.

• Les réalisations 2018 :

La Teste-de-Buch : Boulevard de Biscarosse au Pyla

Ces travaux de réfection permettent aux cyclistes d'être en sécurité avant d'arriver à la dune du Pilat. Le tronçon mesure 705 mètres.

Le coût des travaux est de 258 499,05 € HT.

Le Teich : liaison de la rue de Boulange à la zone Technopôle

Ce prolongement de piste de 1.5 km permet d'atteindre une zone industrielle en plein développement. Le coût des travaux est de 226 863,83 € HT.

Arcachon : la piste de l'Étrier

Ces travaux de réfection partielle ont été nécessaires sur cette piste très empruntée. Le coût des travaux est de 29 499,78 € HT.

Gujan-Mestras : piste de la Barbotière 3ème tranche :

La création de cette piste de 270 mètres de long permet de prolonger la piste existante. Le montant des travaux est de 50 000 € HT. Et de créer une voie cyclable totalement sécurisée entre le lycée de la mer et le pôle d'échanges multimodal.

Gujan-Mestras : Allée du Muguet

Cette création de 330 mètres constitue un axe important de circulation qui mène à l'école Jules Ferry. Le coût des travaux est de 84 129,16 € HT.

Gujan-Mestras : rue de Lattre de Tassigny

Cet aménagement de 400 mètres de la rue Dejean Castaing à l'impasse Verlaine intègre un aménagement cyclable en continuité de la piste cyclable existante. Le coût des travaux est de 110 400 € HT.

Gujan-Mestras : connexion échangeur Sud

En lien avec l'aménagement du futur échangeur, cette nouvelle desserte permettra de densifier le maillage cyclable quasiment inexistant dans cette zone. Le coût des travaux est de 124 238,40 € HT.

- **Marché de travaux de réfection :**

Dans la continuité de 2017, les travaux de réfection du réseau de pistes cyclables se sont poursuivis.

Ces travaux ont été réalisés sur les quatre communes pour un montant de 41 765,11 € HT.

Le Teich : rue Saint Louis

Arcachon : installation de glissières de Gabriele d'Annunzio

Arcachon : purges Gounouillou

La Teste de Buch : avenue de l'aérodrome

Gujan-Mestras : passerelles avenue de Césaire

- **Marché de jalonnement cyclable :**

Pour le confort des usagers, la collectivité a engagé depuis plusieurs années un véritable schéma de jalonnement des pistes cyclables optimisant l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des circuits. 8 stations de gonflages pour vélos ont été installées sur les sites les plus fréquentés et à proximité des pistes cyclables.

- **Travaux avenue de l'aérodrome :**

L'Agglo a procédé à des travaux sur l'avenue de l'Aérodrome à La Teste-de-Buch. 1 800 000 € ont été investis par la COBAS pour réhabiliter, moderniser, mettre en sécurité et adapter cette voirie très empruntée. Des places de stationnement ont été créées en face de la tour de contrôle et de part et d'autre de la chaussée, entre la sortie du nouveau Pôle Environnement et les Restos du Cœur.

L'enrobé de l'intégralité de la chaussée a été refait et, le point fort de ces travaux, une piste cyclable de 2,4 kilomètres (espace partagé piéton-vélo) a été créée depuis la route de Cazaux jusqu'au nouveau rond-point de la route de Sanguinet.

↳ Des Pôles d'Echanges Multimodaux (P.E.M.)

Pour compléter sa politique volontariste en matière de mobilité, la COBAS développe la multi modalité et souhaite l'intégrer sur tous ses sites. L'objectif est de faciliter les échanges entre les divers modes de déplacements. Le pôle multimodal offre un aspect fonctionnel en lien avec une organisation de la ville qui redonne de l'importance à la gare.

Parmi les objectifs : améliorer l'accessibilité des modes doux autour de la gare, favoriser les déplacements piétons avec des espaces réservés et une accessibilité aux quais facilitée, développer les échanges avec les transports urbains, intégrer la circulation et le stationnement des voitures, proposer des abris à vélos sécurisés et des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

A ce titre, la COBAS a souhaité restructurer les 4 gares du territoire. Les travaux autour du **PEM d'Arcachon** sont très avancés et sera livré en juin 2019.

Le projet de la commune **de La Teste** est également bien avancé au niveau de l'étude mais des points majeurs de foncier avec la SNCF restent à travailler pour pouvoir envisager une phase « travaux ».

Le projet de la gare de **Gujan-Mestras** est, quant à lui, abouti car les travaux ont débuté en septembre 2018 pour une livraison prévue initialement en octobre 2019.

Concernant le dossier de la gare du **Teich**, les travaux ont débuté en octobre 2018 et une livraison du PEM est prévue en juin 2019.

Ces 4 dossiers ont été pensés comme de vrais projets d'aménagement urbain car au-delà même de l'aménagement ce sont des dossiers de création, réhabilitation et de dynamisation de quartiers qui sont envisagés et souhaités.

Electromobilité sur le territoire :

La COBAS favorise également l'utilisation des véhicules électriques sur le territoire par l'installation systématique de bornes de recharges électriques au sein de l'aménagement des PEM. Ce travail est mené en partenariat avec le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) et les 4 communes communautaires.

La COBAS est intervenue sur l'installation de 12 bornes de recharges électriques sur les PEM de Gujan-Mestras du Teich et d'Arcachon.

L'HABITAT ET LA SOBRIETE ENERGETIQUE

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2016-2021 constitue le troisième programme de la COBAS et marque une nouvelle étape dans la construction et la mise en œuvre de la politique locale de l'habitat du territoire.

Fort des constats analysés avec les anciens plans, les élus de la COBAS ont défini des nouvelles priorités face aux défis et aux difficultés qui attendent le territoire dans les six prochaines années, sous le signe du réalisme et de l'opérationnalité, afin de servir au mieux les premiers destinataires de cette politique locale que sont les habitants. Quatre orientations ont ainsi été définies :

- **Orientation 1** : Assurer, au sein d'un volume de production maîtrisée, la diversification de l'offre nouvelle de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés.
- **Orientation 2** : Investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée.
- **Orientation 3** : Organiser l'information des habitants sur les différents aspects de la politique locale de l'habitat.
- **Orientation 4** : Faire vivre la politique communautaire en lien étroit avec les communes et les partenaires.

Le nouveau PLH a été adopté en conseil communautaire en date du 30 juin 2017. Une des actions du PLH est l'engagement général contre la précarité énergétique. Cette action intègre :

- La mise en place d'une plateforme territoriale de rénovation énergétique pour renforcer le service apporté aux habitants du territoire et lutter contre la précarité énergétique.
- La réalisation d'un diagnostic territorial partagé des situations de précarité énergétique.
- L'évaluation de l'opportunité et, le cas échéant, la mise en place d'un dispositif d'intervention propre à la COBAS de lutte contre la précarité énergétique, intégrant un volet adaptation.

Le Plan Climat Air Énergie Territorial approuvé

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte met en place du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). L'article L229-26 CE précise que les EPCI de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET.

Le SYBARVAL a élaboré sa stratégie de transition énergétique et sa déclinaison dans un programme opérationnel en vue d'atteindre les objectifs de « Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte » (TEPCV) en 2016. Dans ce contexte, les EPCI membres du syndicat ont transféré leur compétence afin que **le SYBARVAL mène les études et mette en œuvre un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) pour le compte des 3 communautés d'Agglomération.**

Le PCAET est un document de planification stratégique et opérationnel. Il concerne tous les secteurs d'activités, sous l'impulsion d'une collectivité.

Il est élaboré en concertation avec les acteurs concernés. Il a pour objectifs de réduire les émissions de GES et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique. L'énergie est abordée au travers de 3 axes : la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables.

• Le diagnostic énergétique du territoire :

En partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) et ATMO Nouvelle-Aquitaine, le SYBARVAL a élaboré le diagnostic énergétique du territoire détaillant les consommations d'énergie par secteur (résidentiel, tertiaire, industrie, transports) et par EPCI, ainsi que les productions et gisements en termes d'énergies renouvelables.

• La stratégie du territoire :

Les élus du SYBARVAL ont débattu et défini, au regard des potentiels du territoire, une stratégie énergétique aux horizons 2024, 2030 et 2050. Il s'agit de diminuer de moitié les consommations d'énergie du territoire et, dans le même temps, de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables couvrant à terme la moitié des besoins.

• Le programme d'actions :

Afin de mettre en œuvre la stratégie, le SYBARVAL a construit avec les élus et acteurs du territoire (communes, EPCI, Etat, ADEME, Région, Département, Chambres consulaires, gestionnaires de réseaux d'énergie, ALEC, CAUE, PNR Landes de Gascogne, ATMO...) un programme d'actions concrètes visant à la diminution des consommations d'énergie et au développement des énergies renouvelables.

• L'évaluation environnementale :

Le Code de l'environnement soumet les PCAET à évaluation environnementale. Ainsi, une fois les actions définies et validées par le Comité de pilotage, elles seront analysées au regard de leur impact sur l'environnement.

• Le calendrier :

L'élaboration du PCAET est prévue sur une **durée de 18 mois** selon le rythme suivant :

13 février 2017 : Délibération du SYBARVAL – Lancement de l'élaboration d'un PCAET

15 juin 2017 : Réunion des partenaires (COPIL1) – Présentation du diagnostic énergétique du territoire

13 mars 2018 : Réunion des partenaires (COPIL2) – Présentation de la stratégie territoriale

16-17-18-24 avril 2018 : Ateliers de co-construction du programme d'actions avec les partenaires.

11 juin 2018 : Réunion des partenaires (COPIL3) – Présentation du programme d'actions Co construit

20 juin 2018 : Réunion publique à Mios

9 juillet 2018 : Arrêt du PCAET et transmission aux Personnes Publiques Associées (Préfet de Région, Région Nouvelle-Aquitaine, Autorité environnementale)

29 octobre au 30 novembre 2018 : Mise à disposition du public par voie électronique

20 décembre 2018 : Délibération d'approbation du PCAET

2. TRANSFORMER LES MODES DE CONSOMMATION ET PROTECTION ET GESTION DURABLE DE L'ENVIRONNEMENT

UNE PROTECTION ET UNE GESTION DURABLE DE L'EAU ET DU LITTORAL

↳ Protection des ressources en eau potable et économies d'eau

La COBAS est compétente en matière d'eau potable. A cet effet, elle s'engage sur plusieurs fronts à la fois pour garantir sa qualité, son accessibilité et sa préservation.

⇒ La sécurisation de la ressource en eau

Dans l'objectif d'une optimisation et d'une maintenance permanente des infrastructures d'approvisionnement d'eau potable sur le territoire, la COBAS effectue une analyse patrimoniale de son réseau et initie le renouvellement des canalisations dont le risque de rupture est estimé le plus important.



⇒ L'amélioration du rendement de réseau

La COBAS a fixé à son délégataire un objectif ambitieux de rendement du réseau (limitation des pertes en eau) qui pourra être atteint par des actions complémentaires :

- Le déploiement de la télé relève des compteurs (sur 3 ans) qui est-elle même couplée à une sectorisation existante des réseaux permettra d'estimer le rendement en temps réel,
- L'instrumentation complète du réseau par des capteurs de fuites,
- Une équipe dédiée à la recherche de fuites,
- Le programme de renouvellement des branchements (6 000 en 5 ans).

2018 en chiffres

- Plus de 43 796 abonnés, 66 816 habitants desservis,
- 5 780 964 m³ d'eau consommés dans l'année,
- 10 installations de production d'une capacité totale de 37 816 m³ par jour avec 11 forages profonds et une prise d'eau dans le lac de Cazaux - Sanguinet,
- 11 stations de pompage et de surpression,
- 691 kilomètres de canalisations et 224 kilomètres de branchements.

↳ Les travaux neufs réalisés par la COBAS en 2018 :

RÉSEAUX ET BRANCHEMENTS

- **ARCACHON** : Boulevard du Maréchal Leclerc Renouvellement de 660 ml de canalisation en fonte DN 200 mm (Phase 2) et réhabilitation de 26 branchements
- **ARCACHON** : Allée Florida Renouvellement de 155 ml de canalisation en PVC DN 110 mm et réhabilitation de 10 branchements
- **LE TEICH** : Chemin des Bordasses Renouvellement de 320 ml de canalisation en PVC DN 110 mm et réhabilitation de 20 branchements
- **LA TESTE-DE-BUCH** : Avenue du Général de Gaulle Renouvellement de 1 800 ml de canalisation en fonte DN 250 mm et réhabilitation de 106 branchements
- **LA TESTE-DE-BUCH** : Rue du 14 Juillet Renouvellement de 500 ml de canalisation en PVC DN 160 mm et réhabilitation de 55 branchements
- **LA TESTE-DE-BUCH** : Avenue des Mimosas Renouvellement de 290 ml de canalisation en fonte DN 100 mm
- **PYLA-SUR-MER** et réhabilitation de 20 branchements
- **LA TESTE-DE-BUCH** : Rue de L'aiguillon Renouvellement et extension de 480 ml de canalisation en fonte
- **LA TESTE-DE-BUCH** : Impasse Michelet DN 100 mm et réhabilitation de 40 branchements

- **GUJAN-MESTRAS** : Rue Pasteur Renouvellement de 500 ml de canalisation en PVC DN 110 mm et réhabilitation de 62 branchements

- **GUJAN-MESTRAS** : Rue de l'Or Renouvellement de 550 ml de canalisation en fonte DN 200 mm et réhabilitation de 70 branchements

- **GUJAN-MESTRAS** : Rue Daubric - PEM GARE Renouvellement de 500 ml de canalisation en fonte DN 150 mm et réhabilitation de 31 branchements

- **GUJAN-MESTRAS** : Av. du Maréchal de Lattre de Tassigny Renouvellement de 500 ml de canalisation en fonte DN 200 mm (Rue du port /Allée Verlaine) réhabilitation de 50 branchements

Renouvellement de 6 255 ml de canalisation et réhabilitation de 490 branchements

TAUX DE RENDEMENT DE LA RESSOURCE : Rendement net d'utilisation : 83.5 %

↳ La gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le territoire

En 2018, la COBAS a suivi divers projets en lien avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) présents sur le territoire. Les SAGE déclinent les orientations et dispositions énoncées par le SDAGE de gestion de l'eau et des milieux aquatiques en les adaptant au contexte local.

Ceci intègre notamment la démarche Aménag'Eau initiée par le Département de la Gironde. Elle s'adresse à tous les acteurs de l'eau et de l'aménagement du territoire. Le Département accompagne les collectivités en vue d'apporter des solutions globales pragmatiques et d'offrir des garanties à l'ensemble des girondins dans une logique de solidarité, d'équité et d'aménagement.

La démarche Aménag'eau a pour objectif de permettre aux acteurs locaux d'intégrer dans leur démarches d'urbanisme les problématiques liées à la protection des zones humides, et de la ressources en eau.

Plusieurs réunions ont eu lieu courant d'année 2017-2018 en vue d'enrichir la capitalisation des connaissances et de mener une réflexion sur une méthodologie de programmation de la gestion de l'eau et de l'aménagement du territoire à l'échelle des SCoT, InterSCoT et Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).



Par délibération du Conseil Communautaire n° 17-260 du 13 novembre 2017, la COBAS a transféré l'intégralité de la compétence GEMAPI au SIBA à compter du 1^{er} janvier 2018.

Cette compétence concerne la gestion du milieu aquatique de manière à améliorer la biodiversité, et à restaurer les continuités écologiques.

➤ La gestion du risque naturel côtier



Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral Aquitain, réunissant les services de l'Etat et les collectivités territoriales de la côte aquitaine dont la COBAS, porte différents projets visant le développement durable et la mise en valeur d'une côte fragile et convoitée.

Le GIP Littoral Aquitain constitue un outil de réflexion, de coordination et d'appui pour l'aménagement et la gestion des espaces littoraux. Il permet de renforcer la cohérence des programmes d'actions locaux et les partenariats ainsi que l'expertise sur les démarches à engager.

En vue de mener des actions face au risque naturel côtier, une étude de projections démographiques pour le littoral à l'horizon 2035 a été réalisée et validée en Conseil d'Administration du GIP Littoral aquitain en mai 2015. La réflexion des actions à mener s'est poursuivie sur l'année 2018 à laquelle la COBAS a participé et en particulier celles traitant de la gestion du trait de côte et de la relocalisation des campings à proximité de la Dune du Pilat.

L'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

➤ L'aérodrome et la performance environnementale

Le terrain de l'aérodrome d'Arcachon La Teste de Buch, d'une superficie de 79,91 hectares, représente l'un des plus importants de l'hexagone voué à l'aviation de loisirs.



En 2018, l'activité de l'aérodrome enregistre 45 120 mouvements soit une hausse de 7.1 % qui représente 2 981 mouvements de plus qu'en 2017.

L'activité locale des clubs réalise une hausse de 7.4% avec 30 942 mouvements.

Le terrain d'Arcachon La Teste de Buch demeure l'un des plus importants aérodromes de l'hexagone voué à l'aviation de loisir.

En 2018 l'audit de pistes réalisé en mars par l'Aviation Civile dans le cadre réglementaire de l'homologation du terrain, a révélé une usure importante des surfaces enrobées ainsi que la présence de fissures pouvant entraîner de fortes dégradations par infiltration des eaux pluies.

Pour satisfaire à ses obligations, et répondre au haut niveau de sécurité qu'impose l'Aviation Civile aux gestionnaires des aérodromes, mais également pour maintenir la qualité des structures d'accueil sur son territoire, la COBAS a décidé d'entreprendre des travaux de réfection et de mise en conformité sur la piste revêtue ainsi que des aménagements sur la piste en herbe.

Ces travaux débiteront à la fin de l'année 2019 pour se terminer en début d'année 2020.

La Charte de Qualité de l'Environnement de l'aérodrome toujours effective et qui sera retravaillée en 2019 valide l'engagement de tous ces acteurs et confirme la volonté d'action dans la recherche de mesures visant à atténuer durablement l'impact sonore de l'aérodrome. Un rappel est fait chaque année.

Des protocoles qui définissent les conditions des activités particulières de l'aérodrome pratiquées simultanément ont été mis en œuvre, et un règlement intérieur est applicable à l'ensemble des usagers de l'aérodrome.

Depuis 2018, l'entretien des espaces verts sont réalisés avec des engrais naturels et désherbage thermique, selon les principes de la méthode Zéro Phyto.

LA PREVENTION ET LA GESTION DES DECHETS

2018 en chiffres

89 791 tonnes de déchets traités

- Emménagement dans le «Pôle Environnement » ;
- **Adoption** du nouveau *Programme Local de prévention des déchets ménagers et Assimilés* pour la période 2018 -2023
- Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets au centre de valorisation du Teich et recherche de matériel d'exploitation plus performant
- Réalisation des travaux de mise aux normes des installations opérationnelles
- Etude sur la valorisation des déchets coquilliers ;
- Acquisition de matériel de collecte : 2 Bennes à Ordures Ménagères (BOM) et 1 polybenne.

La prévention des déchets consiste à agir en amont afin de réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur les modes de production, de distribution et de consommation.

La COBAS est très engagée en matière de prévention et de tri des déchets.

Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) signé en 2011 pour une durée de 5 ans, a atteint ses objectifs de réduction des Ordures Ménagères et Assimilées de – 7 %.

Le nouveau PLPDMA 2018-2023 approuvé par délibération n°18-51 en date du 6 avril 2018 par le Conseil Communautaire fixe de nouveaux objectifs : rattraper à la fin du programme les objectifs nationaux définis en 2010, soit environ – 19kg/hab. an sur la période 2018-2023.

De nombreuses actions ont été menées depuis 2012, et plus particulièrement les actions autour de la gestion de proximité des bio-déchets.

↳ La gestion alternative des déchets verts : Le compostage

La promotion du compostage individuel et collectif est un axe fort du Programme Local de Prévention. La collectivité a poursuivi sa démarche en développant le compostage collectif dans certaines résidences et campings ayant manifesté la volonté de réduire le poids de leurs poubelles d'ordures ménagères résiduelles.

⇒ Du compostage individuel...

L'objectif global de l'action est de diminuer la part fermentescible des ordures ménagères résiduelles ainsi que les déchets verts collectés en porte-à-porte ou en déchèterie.

Depuis 2005, la COBAS met à disposition des usagers du territoire des composteurs, sur présentation d'un justificatif de domicile et pour un prix unique de 10 €. Ces composteurs sont vendus tout au long de l'année.

En 2018, 296 composteurs ont été achetés par les usagers.



La collectivité organise également des formations au compostage.

En 2018, la COBAS a organisé 1 formation au compostage. Celles-ci permettent de donner aux usagers, des outils et des moyens afin de diffuser les bonnes pratiques en terme de compostage autonome. 210 guides composteurs ont été formés sur le territoire depuis 2009.

Manifestations du pôle environnement : En 2018, les agents sur service « Relation Usagers, Prévention et tri », ont été présents sur différents événements afin de sensibiliser les usagers à la pratique du compostage (le Festival territoire Sauvage au Teich ; le Festival des Sens à Gujan-Mestras, la Journée Verte à Gujan-Mestras ; 2 journées d'accueil des nouveaux arrivants ; deux matinées organisées au Pôle Environnement lors de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) et lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD).

⇒ ... au compostage en habitat collectif

Du compost en pied d'immeuble...

La collectivité accompagne les bailleurs sociaux et toutes les résidences du territoire qui souhaitent mettre en place une aire de compostage partagée. Ainsi, plusieurs résidences se sont engagées depuis 2014 avec l'installation d'un composteur collectif.



Compostage et campings...

Une action auprès des campings du territoire a été initiée en avril 2014.

Ainsi, tous les campings ont été démarchés afin de savoir s'ils souhaitaient mettre en place une aire de compostage partagée.

Manifestation sur arcachon : En 2018, l'opération "Campeurs trieurs", initiée par CITEO a été lancée au Camping Club d'Arcachon. Ce dernier a signé une charte d'engagement en entrant dans la démarche.

Objectif : encourager les vacanciers à trier toujours plus et mieux, même pendant leurs vacances.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

La lutte contre le gaspillage alimentaire est un axe fort du Programme Local de Prévention et constitue une préoccupation nationale. Tout au long de l'année 2018, les agents du Service Relations Usagers Prévention et Tri ont sensibilisé les habitants du territoire à cette thématique.

En 2014, la COBAS avait confié une étude au Centre de Ressource d'Ecologie Pédagogique d'Aquitaine (CREPAQ) concernant le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements collectifs (EPAHD, établissements scolaires, ...).

L'objectif de l'étude était de quantifier le gaspillage alimentaire pour chaque établissement et de proposer des pistes d'amélioration et des solutions pour baisser le poids de la poubelle des ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de bio-déchets par an, sont dans l'obligation de mettre en place un tri à la source des bio-déchets (compostage de proximité et/ou collecte séparée des bio-déchets). C'est dans ce cadre que la collectivité a souhaité aller plus loin et mener une étude globale à l'échelle de son territoire, afin de travailler avec tous les acteurs concernés afin de trouver des solutions visant à réduire la production de bio-déchets en actionnant différents leviers.

En 2018, une étude a été confiée au bureau d'étude AJB. 30 établissements ont été audités. Les résultats devraient être connus début 2019.

Le Challenge « Famille presque zéro déchets » lancé en septembre 2018 s'est terminé. Il avait pour objectifs d'accompagner des familles volontaires pendant huit mois dans leur quotidien afin de les amener à réduire leurs déchets et à adopter des gestes « éco responsables ». 14 familles étaient volontaires. Au final 12 familles ont participé.

➤ L'économie circulaire

La volonté des élus de la COBAS est d'encourager le développement de l'économie circulaire sur le territoire.

⇒ Des filières de traitement des déchets au centre de valorisation

Le centre de valorisation et de traitement des déchets non dangereux du Teich est constitué de 4 domaines d'activités :

- 1 plateforme de compostage des déchets verts et bio-déchets de 24 400 m² ;
- 1 plateforme de valorisation du bois de 5 500 m² avec 3 catégories de bois traitées sur la zone : le bois de classe A (palettes, bois non traité, ...) ; le bois de classe B (bois peints, vernis, ...) ; les souches ;
- 1 déchèterie des déchets industriels banals (ferrailles, déchets de démolition, ...) ;
- 1 installation de stockage des déchets inertes d'une superficie de 56 000 m².

Les déchets verts des déchèteries et des professionnels sont valorisés par la production de compost vendu aux entreprises, aux particuliers ou encore aux collectivités. Les refus de criblage sont eux valorisés en chaufferie.

Le centre traite également les différents types de bois qui y sont triés, broyés et affinés. Les bois de classe A et B sont recyclés pour la production de panneaux de particules bruts, de panneaux décoratifs mélaminés ou de films imprégnés. Les souches partent en valorisation énergétique pour les chaufferies industrielles.

Une valorisation des déchets dits « inertes » (gravats, déchets de démolition, ...) est également réalisée sur le site. Ces déchets sont ensuite concassés et valorisés en sous couche routière ou en remblais.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES CONCERNANT LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS :

- Ordures ménagères résiduelles et assimilées : **24 337 tonnes**
 - Emballages recyclables : **5 430 tonnes**
 - Verre : **3 645 tonnes**
 - Bio-déchets et déchets de jardin (en porte-à-porte) : **10 247 tonnes**
 - Apports en déchèteries : **24 243 tonnes**
- Hors gravats inertes**
- Taux de valorisation des déchets ménagers (hors gravats et inertes) : **56,9 %**
 - Taux de valorisation en déchèteries (hors gravats et inertes) : **80,9 %**

BILAN DE L'ANNEE

2018 sera complétée par la poursuite de la collecte en conteneurs enterrés ou semi-enterrés :

- Mise en place de 7 nouvelles colonnes enterrées ce qui porte le parc actuel à 62 bornes enterrées.
- Développement de nouvelles filières de valorisation des déchets au centre de valorisation du Teich
- Réalisation de travaux de mise aux normes des installations opérationnelles
- Acquisition de matériel de collecte : 2 bennes à ordures ménagères, 1 mini benne et 1 polybenne

↳ L'insertion de produits locaux issus de la mer en restauration collective

La COBAS, en partenariat avec la COBAN, la Communauté de Communes Val de l'Eyre et le Pays du Bassin d'Arcachon et Val de l'Eyre ont construit un projet, dont l'animation est assurée par le Pays, sur le territoire en faveur du développement des produits locaux issus de la mer en restauration collective publique. Les acteurs locaux de la restauration collective et la filière pêche locale sont impliqués dans le développement de cette filière. Ce projet s'inscrit dans le cadre du dispositif européen DLAL-FEAMP, créé pour soutenir les projets maritimes innovants et le développement durable du territoire, de la pêche et de l'ostréiculture.

La convention DLAL-FEAMP entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le territoire a été signée le 10 mars 2017, permettant ainsi la sélection des premiers projets.

La stratégie DLAL du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre s'appuie sur 5 axes prioritaires d'intervention qui concernent le développement économique des filières

Axe stratégique 1 : développer de nouvelles productions et pratiques culturelles

Axe stratégique 2 : Renforcer la valorisation des produits, grâce à la commercialisation et à la diversification des activités,

le domaine social

Axe stratégique 3 : Agir sur les formations, sensibiliser aux métiers et renforcer la cohésion entre les acteurs locaux),
l'environnement et la qualité du milieu

Axe stratégique 4 : Maintenir le bon état écologique et fonctionnel des zones de production et la coopération.



La mise en œuvre de la stratégie repose sur une gouvernance locale, assurée au sein du Comité de Sélection DLAL, qui donne son avis sur les projets et sélectionne ceux qui seront accompagnés et soutenus par le groupe. Il est composé d'Elus du Pays, de professionnels de la pêche et de l'ostréiculture et d'acteurs représentant les autres usagers du bassin ; et est coprésidé par le Président du CRCAA et le Vice-Président du CDPMEM33.

Les membres du comité se sont réunis à 3 reprises en 2018. Ils ont rendu 12 avis (en opportunité et en sélection) sur 9 projets, dont 5 nouveaux qui ont émergé en 2018. Au 31/12/2018, ce sont près de 347 000 € de FEAMP, soit 33.4% de l'enveloppe allouée au territoire, qui ont été fléchés vers des projets, dont 146 702 € sur les 5 nouveaux projets. La Région Nouvelle-Aquitaine a cofinancé les projets à hauteur de 299 801 €, le Département de la Gironde pour 8 755 € et la DRAAF pour 3 040 €, ce qui représente un coût total de projet de près de 832 000 €.

En 2018, le logiciel OSIRIS servant à instruire les demandes d'aide et de paiement a été rendu opérationnel pour le DLAL, permettant le conventionnement de tous les projets programmés et le démarrage des paiements des parts FEAMP, pour un montant de 80 500 €.

En 2018, l'animation thématique a quant à elle portée sur le développement des produits de la mer locaux en restauration collective, sur le *PESC tourisme* et sur la participation à des manifestations en soutien aux structures professionnelles. Le GALPA est également présent dans les différents réseaux DLAL : régional, national et européen en participant aux séminaires du réseau FARNET (Fisheries Areas Network).

Les principaux projets de l'année ont été :

- L'amélioration de l'accueil du public dans les cabanes ostréicoles
- Le soutien au développement du groupement d'employeurs des métiers de la mer
- L'étude sur les interactions entre la pêche professionnelle et les richesses naturelles
- L'espace « métiers » de la mer au salon nautique d'Arcachon

Le PROGRAMME LEADER

Depuis son lancement, le programme LEADER connaît une belle dynamique : 32% de l'enveloppe Feader allouée au territoire ont été attribuées, dont 13% pour la seule année 2017. Ce programme se développe autour de 5 axes stratégiques majeurs portant sur : la création d'une agence de développement économique à l'échelle du Pays Barval, l'accueil et l'innovation des entreprises, les mobilités durables, l'animation et le fonctionnement du programme Leader, ainsi que la coopération.

Au 31 décembre 2018, plus de 28% de l'enveloppe Leader ont été programmés. Au total, 427 850 € de FEDER ont été engagés sur 14 projets, représentant une subvention moyenne de 30 561 € par projet.

Si on ajoute les projets déjà validés en opportunité ce sont près de 1.05 M d'€ de FEDER qui ont été fléchés soit près de 65% de l'enveloppe allouée.

Les projets majeurs présentés en 2018 :

- La réalisation du siège de l'agence de développement économique BA2E
- Préparation à la mise en place d'un Fablab numérique à la Pépinière d'Entreprises de la COBAS
- Accompagnement pour la création d'un atelier partagé et espace de coworking spécialisé dans les métiers du bois,
- Etude d'opportunité et de faisabilité pour la mise en place par étapes transitoires successives, d'un démonstrateur de véhicules autonome sur la RD5 : dossier porté par la SEM des lasers.

LA FORMATION ET L'ACCES A L'EMPLOI

↳ BASSIN Formation

L'ensemble des activités de Bassin Formation se développe en cette année 2018. Plus de 1 000 personnes formées dont 32 % au CFA, 43 % à l'APP et 28 % en Formation Continue. Cette fréquentation exprime à la fois la diversité de l'offre de formation en termes de filières, métiers et compétences proposées et la multiplicité de ses accès pour un public dont l'âge évolue entre 15 ans et près de 60 ans.



LA FORMATION EN CHIFFRES

273 stagiaires accueillis et formés en 2018

53 demandeurs d'emploi qualifiés aux métiers de la vente dans le cadre du marché conventionné avec la Région Nouvelle Aquitaine.

En partenariat avec l'INSUP de Biganos, 53 demandeurs d'emploi ont suivi une formation qualifiante préparatoire aux métiers du commerce avec un taux de 100 % de réussite à l'obtention des titres professionnels du ministère du travail Employé de commerce et Vendeur Conseil en Magasin, et avec un taux d'insertion de 80 % dans les 6 mois qui suivent la formation.

94 jeunes de – de 26 ans en Contrat de professionnalisation

94 jeunes dont 17 pour le Brevet Professionnel Coiffure et 77 pour les BTS MUC et NRC, ont été accueillis à BASSIN Formation pour préparer leur diplôme dans le cadre de l'alternance.

17 Parcours Individuels qualifiants et certifiants dans le commerce, la poissonnerie, l'hôtellerie restauration, la coiffure et la gestion

17 stagiaires ont bénéficié d'un parcours individualisé de formation pour des projets de reconversion pour préparer des CAP Poissonnier, CAP Cuisine, CAP coiffure, BTS Assistant de Gestion et CQP (Certificat de Qualification Professionnelle) Commis de cuisine, Employé de Commerce, Vendeur Marée, vendeur charcuterie.

90 salariés d'entreprise ont suivi une action de perfectionnement

Avec 57 stagiaires formés aux normes d'hygiène (HACCP) et 16 pour le permis de former (formation obligatoire pour toute entreprise accueillant un alternant), Le secteur de l'hôtellerie restauration est fortement représenté.

17 salariés d'entreprises ont par ailleurs bénéficié de formation en management et négociation commerciale.

Une nouvelle promotion de **16** salariés AUCHAN pour le CAP Poissonnier

Le groupe AUCHAN France a renouvelé sa confiance en nous sollicitant pour la formation et la préparation de 16 salariés au CAP poissonnier. Les 12 salariés formés en 2017 ont tous obtenu leur CAP.

Expérimentation d'une Action de Formation en Situation de Travail (AFEST) confiée par le FAFIH
BASSIN Formation a été sollicité par le FAFIH pour la mise en œuvre à titre expérimentale d'une action de formation en situation de travail, nouvelle modalité de qualification, très attendue dans la nouvelle réforme, où la formation et la qualification des salariés se fait essentiellement en entreprise, avec l'accompagnement du centre de formation.

2 demandeurs d'emploi se sont portés volontaires pour la préparation avec succès du CQP Serveur en restauration. Ils ont été accueillis et formés par les restaurants le Bistrot Gourmand et la Féria de Gujan Mestras.

Lancement des accompagnements VAE

Au cours de cette année, BASSIN Formation a initié son **premier** accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience en sous traitance du centre de formation Beauséjour dans le cadre d'un marché public.

2018 se caractérise par l'effort de maintien et du développement d'une activité diversifiée et intense. L'année est annonciatrice d'une réforme sans précédent de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Bassin Formation assure un service de proximité sur une offre de formations et de services pour les entreprises et les habitants du territoire. La structure propose des particularités qui s'adressent à des acteurs économiques d'un territoire plus large comme peut l'être le Pays Barval et le nord des Landes.

➤ Formation et l'accès à l'emploi

Création d'un groupement d'employeurs des métiers de la mer (GE2M) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre :

L'étude de la faisabilité menée sur l'année 2017 a permis la création d'un groupement d'employeurs ostréicole local en partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon Aquitaine et l'appui de BA2E. L'ostréiculture est une profession qui présente des pics d'activités et qui a donc besoin de main d'œuvre qualifiée durant ces périodes.

Il a participé pour la première fois en 2018, aux rencontres de l'emploi.

Soutenir l'emploi grâce à une plateforme internet dédiée à l'emploi local :

Notre collectivité, toujours soucieuse d'accompagner les personnes en recherche d'emploi, a mis en place une plate-forme locale : www.emploi.agglo-cobas.fr.

L'emploi est au cœur des préoccupations de tous les habitants du territoire. La COBAS souhaite renforcer son soutien pour le développement économique du territoire en apportant une aide concrète aux demandeurs

d'emploi du Sud Bassin en leur permettant d'accéder, via cet outil internet performant, à l'ensemble des offres à pourvoir sur le territoire, en partenariat avec Pôle Emploi.

Les rencontres de l'emploi :

La troisième édition des **Rencontres de l'Emploi** s'est tenue le 22 mars 2018 organisée par la COBAS, en partenariat avec Pôle Emploi. Divers pôles ont été constitués avec comme objectif d'apporter des informations et conseils aux demandeurs d'emploi : Formation/Apprentissage ; Création d'entreprise ; Intérim ; Défense et Sécurité intérieure ; Coaching avec des ateliers thématiques de 30 minutes : comment mener un entretien d'embauche ?, l'image de soi, les réseaux sociaux et e-réputation, le digital au cœur de la recherche d'emploi, la création d'entreprise, les différents contrats de travail, ...



2018 en chiffres Pour les Rencontres de l'Emploi

1 008 visiteurs
39 exposants partenaires
75 employeurs
3 ateliers thématiques
430 offres d'emploi proposées

Pour le Job Dating

225 visiteurs
27 employeurs

Le Job Dating

La COBAS a organisé le 30 mai 2018 son 2ème Job Dating. Cet après-midi destiné à l'emploi a permis aux employeurs n'ayant pas complété leur équipe lors « des rencontres de l'emploi » et aux personnes recherchant un emploi de se rencontrer.

- 225 visiteurs
- 27 entreprises présentes.
- entreprises très satisfaites de cet événement.

Le Job Dating thématique :

Un Dating de l'Emploi a eu lieu le 9 octobre 2018 axé sur les métiers de la fibre optique et de l'intérim en partenariat avec BA2E, Pôle Emploi et la Mission Locale.

- **Dating sur les métiers de la fibre optique** : à la demande de l'entreprise SPIE qui offrait une trentaine de postes à pourvoir de suite ; 80 visiteurs,
- **Dating Intérim** : 45 visiteurs pour 10 agences intérim avec des postes pourvus de suite et des contrats signés dans la semaine.

↳ L'agence de développement économique BA2E

Le développement économique est un axe d'intervention majeur au service de la dynamique de territoire, comme défini dans de la charte du Pays du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre.

La volonté a été affirmée de se doter, sur le territoire, d'une agence de développement économique mutualisée à l'échelle du Pays.

L'Agence de Développement Economique Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre Expansion (BA2E) a ainsi été créée et inaugurée le 4 avril 2016. Celle-ci rayonne sur les 17 communes du Pays et est pilotée par les 3 intercommunalités la COBAN, la COBAS et la Communauté de communes du Val de l'Eyre.



BA2E assure un rôle de guichet unique pour les entreprises du territoire et les porteurs de projet afin d'appuyer leur implantation, leurs démarches et le montage de leurs projets. Elle a pour mission principale de mettre en avant le potentiel économique du territoire en jouant un rôle facilitateur pour les entreprises et les acteurs du développement économique locaux ainsi que les nouvelles entreprises souhaitant s'implanter sur le territoire. Depuis sa création il y a 3 ans, l'Agence connaît une augmentation importante des dossiers accompagnés. Sur la seule **année 2018, 185 porteurs de projets et entreprises** ont été accueillis, pour un pré-diagnostic ou pour un accompagnement, 140 nouveaux contacts, 45 porteurs de projets/entreprises en suivi.

Les demandes initiales, tous secteurs d'activités confondus, sont composées pour la majorité par des projets de création, l'appui au développement et l'implantation avec une recherche de local.

Quelques actions menées en 2018 :

- Appui à l'étude de faisabilité d'un groupement d'employeurs dédié aux métiers de la mer avec l'objectif d'apporter une solution aux problématiques de recrutement des chefs d'entreprises, qui a permis la création de celui-ci,
- Valorisation des savoir-faire locaux par la présence en tant qu'exposant avec à chaque fois 5 entreprises de la filière concernée aux salons SO GOOD (filiale agroalimentaire) et au SALON NAUTIQUE d'Arcachon (filiale nautique),
- Participation aux Rencontres de l'Emploi, au Salon de l'entreprise, de l'immobilier et d'investissement de la Nouvelle Aquitaine,
- Organisation des permanences à l'Espace 21 à Belin- Béliet (Val de l'Eyre) et à Andernos-Les-Bains (COBAN) pour aller à la rencontre des entreprises et des porteurs de projets des 3 intercommunalités,
- Participation aux groupes de travail Gouvernance & Promotion & Développement,
- Filières Innovantes : BA2E devient référent territorial pour créer un club des ambassadeurs du territoire

↳ La pépinière d'entreprises

La Pépinière est un outil de développement économique essentiel dans le cadre du développement du territoire. Il est en lien avec les partenaires économiques tels que les Chambres consulaires, le club d'entreprise DEBA, BGE, Aquitaine Active...

Après 9 ans d'activité, la Pépinière d'Entreprises a déjà vu passer entre ses murs une trentaine d'entreprises. Elle accueille 7 jeunes entreprises dans des secteurs aussi variés que l'architecture navale, la maîtrise d'œuvre avec un logiciel BIM (Modélisation des informations du bâtiment), la conception de kite de traction, la conception de bateaux hybrides, entreprise de surveillance par drone...

Les entreprises accueillies sont de plus en plus tournées vers l'innovation, c'est une volonté politique.

La Pépinière d'entreprises propose, non seulement, un hébergement, mais surtout un accompagnement aux porteurs de projets. 8 sessions de formation et d'ateliers ont été organisées avec l'agence de développement économiques BA2E et nos partenaires, sur différentes thématiques liées à la création et au développement des entreprises.

140 porteurs de projet et chefs d'entreprise ont bénéficié de l'accompagnement et de l'animation de L'Agence de développement économique



↳ Le déploiement du réseau Très Haut Débit : une agglomération innovante, attractive et à la pointe de la technologie

Le développement numérique est un axe stratégique primordial pour l'avenir du territoire de la COBAS et le Très Haut Débit (THD) offre des capacités d'accès à internet bien supérieures à celles de l'ADSL, une meilleure qualité de services et une rapidité d'échange d'informations. Le Très haut débit devient l'outil indispensable pour l'avenir et le développement du territoire.

Face aux besoins du territoire, et dans un souci d'équité territoriale, la COBAS s'est engagée auprès du Syndicat Mixte Gironde Numérique pour le déploiement de la fibre optique (FTTH, Fiber to The Home), complétant la dorsale qui traverse l'agglomération sur près de 100 kilomètres, ainsi que la mise en place de Nœuds de Raccordement de Montée En Débit (NRA MED) permettant ainsi d'augmenter la puissance en haut débit des particuliers.

Ce projet est inscrit dans le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde conduit et réalisé par Gironde Numérique. En dehors des zones d'initiatives privées, le déploiement des réseaux THD relève des collectivités territoriales et l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55,4 % de la population hors Bordeaux Métropole en FTTH.

La COBAS est le seul territoire de Gironde à avoir choisi un déploiement maximal de cette technologie dont bénéficieront tous les sites publics, économiques, touristiques, d'intérêt général.

7 nœuds de raccordement de montée en débit ont été mis en service sur les 4 communes permettant ainsi aux usagers concernés par des zones à faible débit de pouvoir obtenir un débit très satisfaisant dans l'attente du déploiement de la fibre optique à l'abonné FTTH prévu à partir de 2019.

↳ La Gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences Territoriales

2017 : clôture de la GPECT et lancement d'une plateforme pour le développement de l'emploi partagé en Pays Barval.

Lancé en 2016, le programme d'actions a poursuivi son déploiement en 2017, qui a vu s'achever la majorité des actions, permettant ensuite une évaluation du dispositif

↳ La mutualisation des salariés

L'emploi partagé est une réponse concrète aux problématiques des chefs d'entreprises : recherche de compétences à temps partiel, gestion des saisons, qualification des salariés, sécurisation d'un recrutement...

Le projet de plateforme repose sur 4 missions complémentaires et indissociables :

- Révéler les besoins des TPE locales : multiplier les rencontres avec les entreprises pour les sensibiliser au temps partagé et révéler leurs besoins.
- Formaliser les besoins en temps partagé : analyser et qualifier les besoins repérés.
- Répondre aux besoins de l'entreprise : c'est le cœur des activités de la plateforme. Elle est assurée par un réseau d'opérateurs partenaires : GEA, réseau des GEIQ, AGECE & CO, COAEQUO et CTP Guyenne.
- Impulser une dynamique collective et territoriale : actions collectives conçues et mises en œuvre avec les différents acteurs de l'emploi, de la formation.

↳ L'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce tranche 2

En 2017, l'accompagnement des entreprises se poursuit, dans un contexte de ralentissement des investissements.

48 entreprises ont sollicité les services du Pays pour une demande de subvention dans le cadre de l'OCM.

Un comité de pilotage et une consultation écrite ont été organisés (31 mars et 11 octobre 2017), permettant l'attribution de 56 018 € de subventions, ce qui porte à 195 855 € le montant des subventions accordées pour plus de 1 140 000 € d'investissement réalisés depuis le début de l'opération.

10 entreprises ont ainsi bénéficié de l'opération en 2017 pour des subventions comprises entre 1 636 € et 12 293 € (subvention moyenne sur la tranche : 7 834 €).

Par ailleurs, et afin de garantir l'accompagnement d'un maximum d'entreprises, la date de clôture de la seconde tranche a été repoussée.

Sur le territoire de la COBAS seules les entreprises de la commune du Teich peuvent en bénéficier.

4. OPTIMISER LES SERVICES DE PROXIMITE

LE DEVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE LOGEMENTS EQUILIBREE

↳ Un habitat durable et accessible pour tous

⇒ Le Plan Local de l'Habitat 2016-2021

Diverses actions du nouveau PLH visent à diversifier l'offre de logements afin d'offrir une réponse à toutes les catégories de ménages du territoire, en particulier aux ménages les plus exposés, et investir le parc existant en mettant en place une intervention « justement » calibrée, notamment :

- Des actions pour accompagner les communes dans la mobilisation des outils fonciers et réglementaires nécessaires à la progression du parc locatif conventionné,
- Assurer le développement d'une offre dédiée aux besoins spécifiques pour les publics jeunes, les personnes âgées, les personnes précarisées ou encore le gens du

voyage et poursuivre les actions d'accompagnement associées,

- Piloter et animer la politique locale de l'habitat.



2018 en chiffres

208 logements sociaux construits

*796 600 euros de subventions
allouées aux bailleurs sociaux*

Cette nouvelle année 2018 a permis la déclinaison de ces actions :

- Poursuivre du soutien aux bailleurs sociaux en application du nouveau règlement,
- Mise en œuvre du Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur de logement social en partenariat avec les services de la Direction départementale de la cohésion Sociale
- Lancement de la pré-étude pour une opération programmée d'amélioration de l'Habitat.

↳ **Logements sociaux**

Pour 2018, se sont 796 600 euros de subventions allouées aux bailleurs sociaux pour 227 logements sociaux prévus.

⇒ Le Contrat de mixité sociale

Un contrat de mixité sociale a été signé, entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Gironde, la COBAS et 3 des communes : Arcachon, la Teste de Buch et Gujan-Mestras.

Ce contrat, formalisé pour chacune des communes, est un outil au service des communes leur permettant de mettre en place les leviers nécessaires à l'atteinte des objectifs triennaux de rattrapage du déficit de logements locatifs sociaux.

La mise en œuvre de ce contrat doit permettre d'identifier, d'anticiper et de lever les difficultés au cours de la période triennale. Ce contrat permettra également d'objectiver les freins à la construction de logements locatifs sociaux qui ne relèvent pas de la responsabilité directe de la commune.

LA PROXIMITE ET LA SOLIDARITE, DES AXES FORTS POUR L'AGGLOMERATION

La COBAS a poursuivi son accompagnement auprès des associations d'insertion sociale, professionnelle, d'économie sociale et solidaire, de prévention et de solidarité sous la forme de subventions de fonctionnement,

ou de mise à disposition de locaux (avec une prise en charge du loyer et / ou des fluides, des dépenses d'entretien). Pour l'année 2018 les participations de la COBAS sont les suivantes :

- Mission Locale du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre : 137 641 €
- Habitat Jeunes : 311 877 €
- Insercycles : 75 000 €
- L'essor : 7 800 €

En 2018, pour compléter l'offre de services pour l'accès à la mobilité auprès des personnes en difficulté sociale, la COBAS a apporté également son soutien au fonctionnement du garage solidaire porté par l'association Motor Garage à hauteur de 17 500 € .

- Au titre de la prévention : 5385,20 pour les 2 associations suivantes :
 - Le Centre d'Etude et d'Information sur la Drogue et les Addictions (CEID)
 - L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie 33 (ANPAA)
- Au titre des locaux :
 - Association des Soins à domicile : Loyer annuel de 11 652 €

↳ Le point d'accès au droit

La COBAS propose depuis plusieurs années, un Point d'Accès au Droit, lieu d'accueil gratuit permettant d'apporter une information sur les droits et devoirs aux personnes ayant à faire face à des problèmes juridiques ou administratifs.

Ces permanences sont accès sur 4 thèmes : des informations juridiques, des conseils juridiques, les résolutions amiables des conflits, et l'activité judiciaire pénale.

Ces permanences associatives sont animées par des professionnels du CIDFF (Centre d'Information des Droits des Femmes et de la Famille), de l'Institut Don Bosco / Vict'Aid (Aide aux victimes), de l'association Familles en Gironde (Médiation Familiale), de l'association Laïque du Prado 33 (contrôle judiciaire socio-éducatif) et l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) 33.



Depuis l'ouverture en 2010, le Point d'Accès au Droit de la COBAS connaît une fréquentation toujours croissante. En 2018, 1 977 personnes ont pu bénéficier d'une consultation juridique gratuite.

Actions collectives

- 8 mars 2018 journée internationale du droit des femmes : consultations juridiques par des avocats et un café du droit avec la thématique «réforme du divorce : une révolution ? », animé par les avocats et le CIDFF.

↳ L'Accueil de jour itinérant : un bus solidaire au service des habitants

La COBAS propose depuis plusieurs années l'accueil de jour itinérant qui est un dispositif social via un bus équipé dont la gestion est assurée par l'association Laïque du Prado.

L'année 2018 a confirmé le bon repérage du dispositif tant par les bénéficiaires que par les partenaires. Ce service entièrement financé par la COBAS, connaît après 7 années d'expérience, une forte augmentation de la fréquentation sur les permanences, répondant au besoin d'un public en grande précarité.



C'est un budget annuel de 139 651,31 euros dont 121 603 euros consacré à l'accompagnement social des bénéficiaires par une équipe éducative.

En 2018, ce sont 1 126 personnes différentes reçues et 2 147 passages annuels pendant les 4h/jour d'ouverture du bus.

Au regard des besoins exprimés sur la commune de Gujan-Mestras, le service a été mis en place tous les mardis pour permettre un accueil le matin et un travail en réseau ou d'accompagnement les après-midi. Cette nouvelle ouverture a permis de compléter la démarche d'itinérance du dispositif sur le territoire.

Afin de faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de grande précarité, un partenariat a vu le jour entre la COBAS, le Prado et le Centre Hospitalier d'Arcachon pour la mise en place d'une permanence mensuelle de la PASS Mobile au sein du véhicule de l'accueil de jour (1/2 journée) assurée par des professionnels médico-sociaux (permanence accès aux soins de santé).

DES ACTIONS POUR UNE SANTE PLUS ACCESSIBLE

↳ **L'Accueil des gens du voyage : aire saisonnière, aire permanente, aire de grand passage**

Assurée par un prestataire de service, la gestion des 3 aires d'accueil des gens du voyage a représenté un coût de fonctionnement de 100 936,68 € et un montant de 6253,40 € dédié à l'investissement.

Chaque aire est organisée par l'accueil des gens du voyage selon des modalités liées à chacune d'entre-elles (contrat, convention d'occupation, participation financière, ...)

↳ **Cobas Solidaire : Accueil de jour itinérant**

Notre territoire s'est à nouveau inscrit dans la coordination départementale : missions de médiation dans le cadre des occupations illicites, et de gestion planifiée de l'accueil des groupes, confiée à Aquitanis et soutenue par les services de l'Etat, la participation financière de la COBAS est de 1 680 €.

↳ **L'Animation jeunesse**

Structures jeunesse : La COBAS a poursuivi son engagement à hauteur de 133 000 € auprès des structures jeunesse 12-25 ans, des 4 communes de la COBAS : Maison Municipale des Jeunes d’Arcachon, le Pôle jeunesse de la Teste de Buch, le Point Rencontre Animation Jeunes de Gujan-Mestras et l’Espace Jeunes du Teich.

En termes d’investissement, l’année a été marquée par l’acquisition d’un minibus mis à disposition par la COBAS auprès de ces structures, permettant ainsi la mobilité et l’accès à des projets collectifs pour les jeunes.

↳ L’Accueil de loisirs sans Hébergement

Nombre total d’enfants accueillis en 2018 :

- ⇒ Les 3 - 5 ans ½ : 263 enfants
- ⇒ Les 6 - 12 ans : 324 enfants

Soit un total de 587 enfants

Fréquentation :

ETE : Inscriptions à la journée

Des semaines à thèmes sont mises en place autour d’activités ludique, culturelles, artistiques, sportives, citoyennes, de découverte de l’environnement et des sorties sur le Bassin.

AGES	NOMBRE ENFANTS JUILLET - AOUT
Les 3 - 5 ans ½	263
Les 6 - 12 ans	324
TOTAL	399

PETITES VACANCES : inscription à la journée

PERIODES – THEMES	Nbre d’enfants 3 - 5 ans 1/2	Nbre d’enfants 6 - 12 ans
Vacances D’Hiver <i>Thèmes :</i> - Au pays de « Walt Disney » - Le Tour du monde en 10 jours	53	88
Vacances de Printemps <i>Thèmes :</i> - Le monde Marin - Les débrouillards	71	106
Mini séjour Vacances de Printemps <i>Thèmes :</i> Pour les 6 – 8 ans au lac d’Hostens : Sport en nature, activités tir à l’arc, escalade,		22

découverte de la nature sur la faune et la flore		
Vacances D'Automne <i>Thèmes :</i> - Les petits comédiens - Le mystère du «Château de Blackmoore »	66	89
Mini séjour Vacances d'Automne <i>Thèmes :</i> Pour les 6 – 8 ans à Belin-Beliet : Sport en nature, activités autour de la découverte du poney, den forêt et sportive		24
Vacances Fin D'Année <i>Thèmes :</i> - L'étoile magique du Pôle Nord - Une parenthèse enchantée	51	64

LES MERCREDIS :

Pour les mercredis plusieurs possibilités d'inscriptions :

- A la journée
- Matin avec le repas
- Après-midi avec repas
- Après midi sans repas

AGES	NOMBRE ENFANTS
Les 3 - 5 ans ½	81
Les 6 - 12 ans	99
TOTAL	180

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration du projet de service de l'ALSH avec la participation de l'ensemble des personnels. Cette démarche s'est articulée autour de fiches actions, outils d'organisation et supports à nos axes de travail permettant ainsi de donner une lisibilité au fonctionnement de l'ALSH.

Dans le cadre des animations pédagogiques, l'ALSH s'implique dans une dynamique de développement durable : réalisation d'un jardin potager, sensibilisation au tri auprès des enfants et des équipes par le Pôle environnement, action de réduction des déchets notamment dans le cadre de restauration.

CULTURE ET CITOYENNETE

La COBAS a construit, en partenariat avec les 4 écoles de musique du territoire, un projet de cohérence territoriale connu sous le nom de « OPUS BASSIN ».

L'une des premières étapes dans la construction de l'identité culturelle de l'Agglomération est le projet de mutualisation des écoles de musique de la COBAS.

Pour la septième année consécutive, la COBAS soutient les quatre écoles et conservatoires de musique du territoire qui mutualisent leurs moyens afin de proposer des projets musicaux d'envergure.

- **Master class sur les notions de Jazz et concert de jazz**

Le 20 janvier 2018 à l'Ekla au Teich.

Public visé : toutes les classes de formation musicale.

Intervenant venant de la région parisienne : Stage animé par le groupe « Mallet Horn Jazz Band »

- **Master class et récital de trompettes**

Les 10 et 24 mars 2018 au Conservatoire de la Teste de Buch.

Favoriser les échanges entre les différents professeurs et les élèves des différents conservatoires de la COBAS

Public : tous les élèves trompettistes

- **Master class et concert Quatuor Zahir (saxophone)**

Les 9 et 10 juin 2018 à l'Ekla au Teich.

Musique Klezmer et américaine.

- **Opéra pour Orchestre de flûte**

Le 18 novembre 2018 à l'Ekla au Teich.

Spectacle « la Flûte enchantée ».

↳ Mutualisation des médiathèques

La COBAS a mis en place un portail internet des 4 médiathèques de l'Agglo. Il permet aux médiathèques et bibliothèques du territoire :

- De faire connaître leur fonctionnement, leurs infos pratiques,
- De présenter leurs agendas, leurs actualités,
- De proposer des contenus mutualisés tels que les « coups de cœur »,
- D'accéder à un catalogue en ligne,
- De mettre à disposition des ressources numériques (magazines, films et documentaires, des cours de tout niveau).

Cette mutualisation concerne 12 000 abonnés dont + de la moitié sont inscrits gratuitement (-18 ans, étudiants, bénéficiaires RSA, ...).

La coopération entre équipes des médiathèques a progressé tout naturellement au fil des rencontres et des projets partagés de plus la COBAS soutient l'émergence du réseau des médiathèques non seulement par la rémunération d'un coordinateur réseau, puis par la mise en commun des SIGB et la création d'un catalogue en ligne, mais également en prenant à sa charge l'abonnement d'électricité, fournisseur de notices bibliographiques.

↳ Sport :

La COBAS a repris les 3 Délégations de Service Public pour l'exploitation des piscines depuis le 1^{er} juillet 2018 dans le but d'assurer une plus grande efficacité et une meilleure lisibilité dans la gestion des équipements sportifs et dans l'organisation du service public.

En 2018, la COBAS s'inscrit dans une démarche de valorisation des sports communautaires et propose à ses partenaires associatifs de le formaliser dans le cadre d'une CHARTE (document de référence) qui permet de renforcer les liens entre les partenaires et la COBAS.

Cette chartre promeut une culture sportive, un projet basé sur l'excellence, une organisation pour un sport de territoire.

Les subventions accordées en 2018 concernent les clubs suivant pour un montant global de 404 000€ :

Archers, Handball Arcachon la Teste AST Natation, Aviron Arcachonnais, Basket Bassin d'Arcachon, Canoé Kayak Club du Teich, Entente Bassin Athlétisme, Foot club bassin d'Arcachon, Rugby club bassin d'Arcachon, Sud Bassin association Rugby, Union athlétisme Gujan-Mestras patinage, Union judo bassin d'Arcachon, Union surfs club Bassin d'Arcachon, Volley club Bassin d'Arcachon.

↳ **Réhabilitation de la salle de sports du Lycée de la Mer à Gujan-Mestras**

En février 2018, a eu lieu l'inauguration de la salle de sport du lycée de la mer à Gujan-Mestras. Les travaux ont consisté en :

- **la révision de l'enveloppe du bâtiment** afin d'améliorer l'acoustique, la performance énergétique, l'éclairage naturel et artificiel,
- la réfection du système de chauffage,
- la transformation du vestiaire existant, trop exigu en espace de stockage et en vestiaires enseignants,
- la création d'un local vestiaire correspondant aux effectifs, constitué de 4 salles ainsi que de douches et de sanitaires,
- **la réfection du sol de la salle,**
- **la réfection du plateau sportif extérieur** en enrobé et l'amélioration du système de drainage de la plate-forme.

Dans le cadre de sa compétence « construction des équipements sportifs », l'Agglo investit dans des équipements structurants que les villes ne pourraient pas réaliser seules. Ainsi, les élus ont délibéré en faveur de la construction de deux courts de tennis couverts sur la plaine des sports du Teich. Le bâtiment sera réalisé en bois. Le projet retenu est à la fois fonctionnel et esthétique. Il tient compte de la lumière naturelle grâce à des jeux de transparence qui permettent de conserver la vue sur les arbres. Il s'agit d'un projet de longue date qui va améliorer les conditions de pratique du tennis, apporter un confort plus particulièrement lors de la période hivernale. Ce projet d'un million d'euros HT entièrement financé par la COBAS qui sera également maître d'ouvrage, va compléter les équipements sportifs de la plaine des sports déjà existants.

AMENAGEMENTS ET EPANOUISSEMENT SUR LE TERRITOIRE

Les élus de la COBAS ont fait le choix de s'engager dans la construction scolaire en finançant les études et travaux pour la réfection d'une école par commune d'ici 2020.

Trois critères préalables de développement durable ont été considérés pour la réalisation des projets de rénovation des 4 écoles situées sur chacune des 4 communes de la COBAS :

- La prise en compte de la relation de l'équipement avec son environnement immédiat sous différents angles (foncier, architectural, urbanistique et fonctionnel) ;
- La prévision, avant le démarrage du chantier, des modalités de collecte et de l'évacuation des déchets, conformément à la charte chantier propre ;
- La prise en compte du confort de vie dans l'équipement (acoustique, visuel, olfactif, sanitaire, ...).

Pour toutes les écoles, les architectes ont été choisis par un jury composé d'élus et de membres du conseil de l'ordre des architectes. La sélection s'est faite selon des critères basés sur la fonctionnalité et l'intégration paysagère de l'école dans son environnement.

↳ Inauguration de 3 établissements scolaires

- L'école du Moulleau à Arcachon : 120 enfants arcachonnais de la petite section au CM2.
- Maternelle Victor Hugo à La Teste : 145 enfants.
- L'école du Delta au Teich : elle accueille 150 enfants.



↳ Accessibilité des personnes à mobilité réduite

Conformément à ses obligations, la COBAS a présenté, en séance du conseil communautaire du 15 février 2018, le rapport annuel de la commission pour l'accessibilité des personnes handicapées.

Celui-ci fait état des actions menées par les quatre communes de la COBAS en matière de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Il présente également les achats effectués par la collectivité afin de rendre les transports accessibles et les aménagements réalisés dans l'agence commerciale Baïa. De plus, les véhicules équipés du service Transport de Personnes à Mobilité Réduite sont utilisés à la demande pour les courses concernant le transport d'une personne à mobilité réduite.

Par ailleurs, afin de répondre aux normes d'accessibilité, des travaux d'aménagement ont été réalisés au niveau du siège et de l'ALSH, les bâtiments de la COBAS étant anciens. Ainsi, un monte-personne a été installé au siège de la COBAS, ainsi qu'une main courante sur l'escalier extérieur. Concernant le centre de loisirs, une rampe a été installée pour accéder au bâtiment principal. Sur les deux sites, les sanitaires ont été mis aux normes en vigueur.

↳ Passages sous voies des communes de La Teste-de-Buch et de Gujan-Mestras

SNCF Réseau et la Région Nouvelle-Aquitaine ont sollicité la COBAS afin de réaliser des traversées de voies pour se mettre en conformité avec les exigences et les normes d'accessibilité.

La collectivité n'a pas souhaité retenir le principe de passerelles aériennes et a voulu que des passages sous voies soient réalisés. Pour ce faire, la COBAS s'est engagée à financer les surcoûts des études et des investissements pour la réalisation des passages sous voies.

Les travaux ont débuté en 2016 et malheureusement, pour des raisons techniques, ils n'ont pu être terminés en septembre 2017. Les passages sous voies sont en fonctionnement depuis octobre 2018.

La COBAS a engagé en parallèle les travaux d'aménagement de 3gares du territoire : Arcachon, Gujan-Mestras, et le Teich, prenant en compte l'accessibilité des usagers.

↳ Amélioration de la desserte du sud bassin par axe A 660 / RN 250

La COBAS est soucieuse d'améliorer la circulation sur l'Axe A660 - RN250 avec un doublement des voies.

55 millions d'euros sont nécessaires pour réaliser deux échangeurs (Gujan-Mestras et la Hume), ainsi que la création de bretelles de déboitement sur la zone industrielle de la Teste de Buch.

La première étape commencera début 2019 avec le doublement de la RN250 entre le rond-point de la Hume et de la Teste de Buch.

5. TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE

LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

↳ **Le plan de prévention 2016-2018**

La COBAS a recensé les risques professionnels potentiels auxquels les agents sont exposés en fonction des conditions de travail associées à chaque métier. Ces éléments sont rassemblés le Document Unique d’Evaluation des risques Professionnels validé par le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), instruction représentative du personnel. La collectivité s’attache à mettre en œuvre les actions correctives afin de réduire l’exposition des agents aux risques recensés.

De plus, un agent de prévention à temps complet a été désigné depuis au 1^{er} janvier 2016 et un médecin de prévention mutualisé dont la mission est d'assister et de conseiller la collectivité dans les démarches de prévention et d'évaluation des risques ainsi que dans la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail visant à :

- Prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents,
- Améliorer les méthodes et le milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents,
- Faire progresser la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre,
- Veiller à l'observation des prescriptions législatives et réglementaires prises en ces matières et à la bonne tenue du registre de santé et de sécurité au travail dans tous les services.

Cette politique est relayée auprès des agents de la COBAS par les assistants de prévention.

Une attention particulière est portée auprès des agents rencontrant des difficultés d'ordre médical, pour favoriser le maintien dans l'emploi, sous forme :

- D'adaptation et d'aménagement de leur poste lorsque c'est possible, en lien avec le médecin de prévention,
- La mise en place d'un politique de reclassement et étude de la période de préparation au reclassement,
- De conseil de l'agent pour l'orienter vers les MDPH pour la reconnaissance de la qualité de travailleur atteint d'un handicap, de financement d'appareillage, de l'accessibilité des bâtiments via le FIPHP.

↳ **La formation des agents**

La COBAS élabore un plan de formation tous les ans au regard des besoins communiqués lors des entretiens professionnels effectués par le responsable hiérarchique. Direct avec son agent.

La formation continue constitue un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement et complémentirement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir et développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public. Elle contribue à la qualité du service rendu à l'usager et, en ce sens, la formation est un levier pour le développement des compétences.

Le plan de formation a plusieurs objectifs :

- Assurer la cohérence entre les orientations générales de la collectivité en matière de formation et les souhaits individuels exprimés par les agents,
- Prévoir les actions retenues au titre du Compte Personnel d'Activité (CPA),
- Prendre en compte et articuler les formations d'intégration, de professionnalisation, de perfectionnement, les préparations aux concours et examens, ...

Ce plan est évolutif en fonction des besoins de formation communiqués en cours d'année.

A cela s'ajoute la création d'un parcours d'accueil du nouvel arrivant afin de favoriser son intégration au sein des équipes de la collectivité.

↳ **Le Comité d'Œuvre Social**

Le Comité d'Œuvre Social est une association en charge de favoriser l'amélioration des conditions d'existence, notamment via des prestations à caractère social, culturel ou de loisir.

La mission du COSEL est de protéger et veiller au maintien des activités sociales et de loisirs pour les agents en négociant des tarifs réduits. Ainsi, plusieurs prestations sont proposées aux agents de la COBAS via le COSEL comme les places de concerts et autres à moindre coût, ... et de favoriser les agents aux faibles revenus et en charge de famille.

La collectivité accompagne le pouvoir d'achat de ses agents par l'attribution de tickets restaurant, qu'elle abonde à la hauteur de la moitié de leur valeur faciale.

En 2018, un dispositif d'abondement employeur, modulé en fonction des revenus, sur la mutuelle santé a été mis en place, afin de permettre aux agents de se doter de garanties en matière de protection de leur santé. Un contrat groupe de garantie de maintien de salaire (prévoyance) est proposé tous les agents pour favoriser les garanties financières d'indemnisation des agents en cas d'accident de la vie. 95 % des agents ont souscrit cette garantie. La COBAS abonde à la hauteur de 8 euros par agent et par mois pour favoriser ce dispositif qui représente un montant de 28 800 euros annuel pour la collectivité.

DES PRATIQUES INTERNES EN VUE DE LIMITER L'EMPREINTE ENERGETIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

↳ La virtualisation

La méthode de virtualisation des serveurs est mise en œuvre par la COBAS. Celle-ci consiste à rassembler sur une même machine physique plusieurs anciens serveurs.

↳ Vers une maîtrise des consommations

Concernant la gestion du papier, la COBAS a mis place une démarche écoresponsable au sein de sa structure :

- toutes les impressions se font sur un copieur central avec utilisation d'un badge ce qui permet une meilleure gestion des impressions ;
- le copieur est configuré en noir/blanc et recto/verso puis par sélection en couleur ;
- chaque utilisateur utilise une carte nominative ce qui permet d'éviter les photocopies orphelines.

↳ Vers une dématérialisation généralisée

La dématérialisation a pour objet de remplacer des supports d'information papiers par des fichiers informatiques.

À ce jour, sont dématérialisés l'envoi de mandats et titres au comptable concernant les finances et les échanges avec la préfecture pour le contrôle de légalité concernant les actes délibératifs, ainsi que les factures des prestataires et fournisseurs de la COBAS via l'outil CHORUS PRO. Il est visé à terme une dématérialisation complète de la chaîne comptable.

↳ Vers une commande publique écoresponsable

Un partenariat avec l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) a été mis en place en avril 2016 (véhicules légers, véhicules utilitaires, bennes à ordures ménagères, carburant, ...) afin de favoriser les groupements de commandes.

La COBAS prend également en compte le coût global d'acquisition dans ses marchés publics. L'approche « coût global » est une intégration des principes du développement durable dans les choix d'investissement : l'ensemble des coûts associés à un projet sur toute sa durée de vie, qu'ils soient financiers ou extra-financiers (pollution de l'environnement par exemple) sont pris en compte lors du choix d'investissement.

Par ailleurs, la COBAS a inclus dans le cadre de la procédure «Prestation de nettoyage et d'entretien des locaux», l'utilisation de produits Eco-labellisés comme critère de sélection des offres.

UNE GESTION DURABLE ET INTEGREE DU PATRIMOINE

↳ Construction du nouveau Pôle Environnement

L'inauguration du Pôle environnement a eu lieu Environnement le 9 mars 2018. D'importants travaux ont eu lieu tout au long de l'année 2017 et se sont poursuivis en 2018.

Ce projet est un dossier phare prioritaire offrant de meilleures conditions de travail aux agents, garantissant leur bien-être et améliorant leur sécurité. 154 agents travaillent sur les différents sites de la COBAS pour collecter et valoriser les déchets.

Le nouveau Pôle environnement est non seulement doté de bureaux et de salles de réunion mais aussi d'ateliers (mécanique, chaudronnerie, service travaux), de locaux communs, de hangars, d'aires de stationnement et d'une aire pédagogique de démonstration du compostage et jardin partagé.

Ce nouvel équipement totalement éco responsable regroupe au total 3 bâtiments pour une surface totale de 5 453 m² et un coût de 5 888 740 € HT.

CONCLUSION

A travers ce rapport, on peut constater une prise de conscience et une évolution globale des mentalités en matière de développement durable, que ce soit dans le fonctionnement des services de la collectivité comme des politiques publiques.

Même si cette évolution peut paraître insuffisante elle participe toutefois à l'évolution des comportements des agents de la COBAS, mais aussi de tous les acteurs du territoire. La participation de tous les responsables de service à son élaboration en est une illustration.

La prochaine étape dans la rédaction des rapports de développement durable à venir, consistera à qualifier et quantifier l'importance de l'évolution des services et des politiques publiques ainsi que l'impact que les actions mise en œuvre pourraient avoir en matière de lutte contre le changement climatique, de préservation de la biodiversité, de cohésion sociale, d'épanouissement de tous et de développement du territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-243300563-20191104-19-248-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2019

Affichage : 07/11/2019

Le Président, Marie-Hélène DES ESGAULX

